



RESULTAT DU VOTE
Nombre de votants : 29
Voix favorables : 29
Voix défavorables : 0

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 10/01/2023

DELIBERATION
n° CA 2023 - 04

relative à la campagne d'emplois des personnels enseignants – Année 2023

Vu le code de l'éducation, notamment son article 712-3 ;

Vu l'avis du comité technique dans sa séance du 12 décembre 2022 ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

Article unique

Le conseil d'administration approuve la campagne d'emplois des personnels enseignants pour l'année 2023 conformément aux documents annexés à la présente délibération.

Le président du Conseil d'Administration,



ANNEXE 1

PERSONNELS ENSEIGNANTS

CAMPAGNE D'EMPLOIS - Année 2023

Corps	Nombre d'emplois au 01/09/2022	Emplois vacants ou susceptibles de l'être (au 31 août 2023)		Créations/suppressions d'emplois au 1er septembre 2023	
		Nombre	Dont fins de contrat au 31 août 2023 au plus tard (*)	Publication (prévisions)	Section du C.N.U.
Professeurs des universités	157	14	2	10	2 Sciences de gestion et du management (section 06) : +1 emploi
Maitres de conférences	211	33	20	9	-1 Droit privé et sciences criminelles (section 01) : +1 emploi
Professeurs agrégés	39	4	1,75	2	0 Droit public (section 02) : -1 emploi
Professeurs certifiés	22	0			0 Sciences de gestion et du management (section 06) : -1 emploi
Professeurs de l'ENSAM	1	0			0
Total . . .	430	51	23,75	21	1

(*) en équivalent temps plein

ANNEXE 2

PERSONNELS ENSEIGNANTS

PUBLICATION DE POSTES (PREVISIONS)

Année 2023

Section CNU / Discipline du second degré	Professeurs des universités	Maîtres de conférences	Professeurs agrégés ou certifiés	Observations
<i>Section 01</i> Droit privé et sciences criminelles	2	1		
<i>Section 02</i> Droit public	2	2		
<i>Section 05</i> Sciences économiques	3	0		
<i>Section 06</i> Sciences de gestion et du management	1	4		
<i>Section 26</i> Mathématiques appliquées et applications des mathématiques	1	0		
<i>Section 27</i> Informatique	1	2		
Anglais (0422)			1	
Mathématiques (1300)			1	
Total	10	9	2	